



## Complément d'élection au sein du Conseil Administration ASVF

Du dimanche 14 octobre 2018 au dimanche 21 octobre 2018

=====

Sous sollicitation du président Alexandre Appert, et après soumission au conseil d'administration de l'AS Vaurien France des points cités en objet, suivant une procédure de vote par courrier électronique, le conseil a procédé à l'élection citée en objet.

### **Objet :**

**Point 1 :** par cooptation suivant l'article 10 des statuts de l'AS Vaurien France, il est proposé la nomination de Yvon QUERNEC comme membre du conseil d'administration.

**Point 2 :** sur proposition du président Alexandre APPERT, il est soumis au CA d'intégrer Alexandre Jacquinot comme consultant au CA. A ce titre Alexandre Jacquinot participe aux débats, mais ne dispose pas de droit de vote.

### **Procès-verbal :**

Le conseil d'administration représenté par Alexandre APPERT, Patrice BOURDON, Nicolas CORBIERE, François-Xavier DROGOU, Benoit DROGOU, Briec DROGOU, Jean-Jacques GIRARD, Marc HERAIL, Yvon LE ROUX, Fabrice LIEVRE, Thibault VANDROT a été sollicité pour le vote.

Sur 11 membres, 9 votes exprimés. L'élection est déclarée valide.

### **Résultats du vote :**

- **Point 1 :** 9 voix POUR

Yvon Quer nec est nommé membre du conseil d'administration de l'AS Vaurien France. Sa nomination devra être approuvée par la plus prochaine Assemblée générale suivant l'article 10 des statuts de l'ASVF.

- **Point 2 :** 7 voix POUR – 1 voix CONTRE – 1 Voix ABSENTION

Alexandre Jacquinot interviendra au sein du conseil d'administration en tant que consultant.

Les fonctions sont effectives à compter du dimanche 21 octobre 2018.

Fait à Jouars-Pontchartrain, le 03/11/2018

Le Président

Alexandre APPERT

Le Secrétaire

Patrice BOURDON